



Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional  
**Détermination des dotations de fonctionnement  
des lycées 2023 pour les EPLE  
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Pierre Guinot

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 129 lycées publics. Il s'agit d'un rapport récurrent qui est soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques... Une grille de calcul permet de fixer une dotation spécifique à chaque établissement. Les modalités de calcul de la dotation figurent en annexe du rapport.

Effectuée dans une période d'envolée des prix de l'énergie et d'inflation très marquée et de faible visibilité sur l'évolution de la situation, la dotation globale de fonctionnement pour 2023 connaît une hausse de + 16 % par rapport à 2022, pour atteindre plus de 44,5 M€. En parallèle, les effectifs d'élèves continuent à connaître une légère baisse.

L'année 2023 s'annonce incertaine et la Région appelle tous les lycées à fournir des efforts plus marqués de sobriété énergétique. La démarche qualitative des dialogues de gestion avec les établissements, initiée en 2019, sera densifiée et permettra d'identifier en cours d'année les établissements les plus affectés et pour lesquels la dotation initiale pourrait s'avérer insuffisante.

De plus, en raison du contexte, il est proposé de suspendre la contribution des fonds de roulement afin de laisser aux établissements la possibilité de les mobiliser de manière adaptée à leur situation.

Il est enfin à noter que pour 2023, les tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement ont été votés en Commission Permanente du 8 juillet 2022, avec une augmentation de 5 % des prix des repas et la création d'une tranche supplémentaire pour les bourses accordées en fonction des revenus des ménages.

---

### Avis du CESER

Le CESER souligne le réel effort de la Région pour que, malgré l'envolée des prix de l'énergie, les lycées puissent maintenir un fonctionnement le plus normal possible, en leur donnant les moyens de continuer à accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, une attention particulière est à apporter au dialogue de gestion avec les établissements, dans la mesure où il n'est pas garanti que la hausse de dotation prévue couvre l'augmentation des prix.

Au vu du contexte global incertain et de la démographie régionale entraînant une baisse de plus en plus marquée des effectifs de lycéens dans les années à venir, le CESER appelle la Région à multiplier autant que possible les initiatives de mutualisation entre établissements. Il s'agirait par exemple de valoriser des pratiques comme celles de la construction d'une cantine commune entre les lycées voisins Édouard-Belin (général) et Étienne-Munier (agricole) à Vesoul.

Enfin, le CESER regrette de ne pas avoir été consulté, comme il l'avait été en 2022, sur les tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement. La hausse annoncée de 5 % des tarifs des cantines au 1<sup>er</sup> janvier 2023 reflète dans une moindre mesure la hausse des prix des denrées alimentaires et le CESER note qu'elle reste inférieure à l'inflation actuelle. La création d'une tranche supplémentaire pour les familles ayant des revenus modestes, pour limiter les effets de seuil, répond également aux préconisations formulées par le CESER dans ses avis précédents. Toutefois, il restera attentif à ce que la moindre hausse prévue ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'alimentation. Dans ce sens, le CESER rappelle son rapport récent "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective" adopté en septembre 2020.

**Vote du CESER :** adopté à ma majorité des suffrages exprimés - 1 contre.

## **Dominique GALLET** au nom de la CGT,

Le Conseil régional a en responsabilité les lycées, leur fonctionnement, la carte des formations professionnelles. C'est dans ce cadre que nous examinons ce jour le projet de détermination des dotations de fonctionnement 2023 pour les EPLE, nous n'avons pas d'autre remarque que celles du projet d'avis.

Les lycées professionnels sont des EPLE. Or ce 18 octobre est une journée de mobilisation dans les lycées professionnels à l'appel de plusieurs organisations syndicales pour le retrait du projet de réforme des lycées professionnels que le président de la République veut imposer. Cette réforme serait applicable dès la rentrée 2023 sans bilan de la réforme précédente, sans concertation en amont de cette annonce, avec une feuille de route tardive et floue alors même que des décisions lourdes de conséquences sont en préparation.

Nous dénonçons cette nouvelle offensive contre la voie professionnelle sous statut scolaire.

Ce projet de réforme s'appuie sur une double volonté :

- calquer ces formations sur l'apprentissage en augmentant d'un tiers le nombre de semaines de formation en entreprises, dont le contenu pédagogique serait rédigé par chaque entreprise alors que souvent elles ne disposent pas de l'intégralité des plateaux techniques et des activités indispensables à l'obtention du diplôme qui est généralement un Bac pro 3 ans, avec de nouveaux lieux de stage pour chaque élève alors qu'il est déjà souvent difficile d'en trouver car beaucoup d'entreprises n'y sont pas prêtes. C'est donc aussi moins d'enseignement général recentré sur des matières dites "fondamentales", maths et français, alors que les autres enseignements contribuent aussi à l'élévation indispensable du niveau de connaissances et à la formation citoyenne, l'ouverture au monde... La propagande du "on apprendrait mieux sur le tas" est un prétexte pour redonner, encore plus, la main au patronat sur l'enseignement professionnel.

- renvoyer à des "expérimentations locales" et des décisions prises dans les établissements, sous couvert d'autonomie renforcée, le transfert des contenus professionnels sur les stages en entreprise, la réorganisation de la scolarité et du temps scolaire, l'augmentation et la dérégulation des périodes de formation en milieu professionnel... C'est la différenciation en action et cela remettra en cause le caractère national de l'accès aux formations et des diplômes professionnels.

Oui la carte des formations doit évoluer, nous le portons haut et fort depuis des années. Elle doit évoluer dans l'intérêt général du pays pour répondre aux grands enjeux écologiques, aux besoins sociaux dont la prise en charge du grand âge, à la nécessaire réindustrialisation, aux évolutions technologiques et numériques... Il faut redonner à la carte des formations une vision sur le long terme en développant notamment les formations en relation avec les enjeux climatiques et environnementaux et celles du soin et du lien.

En aucune façon, son "évolution" ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises et continuer à fermer des filières utiles mais qui ne remplissent pas. Cette logique d'adéquation absolue entre formation et besoins immédiats des entreprises locales est une vision à court terme.

Le lycée professionnel accueille l'ensemble des jeunes sans discrimination et les fait réussir. C'est donc une voie de formation initiale qu'il faut développer.

Cette réforme qui réduit le temps de formation professionnelle, qui limite la carte des formations aux débouchés locaux, qui ferme des formations, qui restreint les possibilités d'orientation des jeunes est à l'opposé de nos ambitions pour les lycées professionnels afin que tous les élèves réussissent et que chaque jeune puisse accéder à la formation de son choix.

Les organisations syndicales sont fermement attachées au principe d'égalité de notre école républicaine et revendiquent le maintien d'un cadre national, dont une grille horaire, pour toutes les filières professionnelles. Elles revendiquent aussi une dimension émancipatrice de la formation des jeunes à laquelle participent toutes les disciplines.

L'urgence est de renforcer les lycées professionnels et de donner plus de temps et de moyens aux personnels face à cette menace de ce qui ressemble à un plan social !